

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} août 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 2121, 46^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 704 623 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre pour une industrie un ratio de stationnement d'une (1) case par 235 mètres carrés de superficie d'implantation du bâtiment incluant les bureaux, et ce, bien que le Règlement prévoit pour une industrie une (1) case par 93 mètres carrés de superficie d'implantation du bâtiment incluant les bureaux.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 juillet 2022.

Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of August 1, 2022, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 2121, 46e Avenue on the lot number 1 704 623 of cadastre du Québec.

The effect of this exemption is to allow, in the case of an industrial building, a parking ratio of one (1) space per 235 square metres of building area, including offices, despite the fact that the By-law provides for one (1) space per 93 square metres of building area, including offices.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July 15, 2022.